

Communiqué de presse – Pour diffusion immédiate
Le 4 Mai 2020 – 8h30 CEST

Transfert du contrat de liquidité chez Louis Capital Markets

Titre concerné : Median Technologies (ISIN : FR0011049824)
Marché concerné : Euronext Growth Paris

Sophia Antipolis, France – La société Median Technologies annonce avoir conclu le 30 Mars 2020 un nouveau contrat de liquidité avec la Société Louis Capital Markets conforme à la charte Amafi, qui prendra effet le 4 mai au matin.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l’Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise¹.

Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec AUREL BGC

Les sociétés Median Technologies et AUREL BGC ont mis fin au contrat de liquidité conclu le 4 Mai 2011. Cette résiliation a pris effet le 30 Avril 2020 au soir.

A cette date du 30 Avril 2020 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 4 404 titres
- 173 829,64 € en espèces

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 22 458 titres
- 141 002,52 € en espèces

Pour la mise en œuvre du nouveau contrat conclu avec LOUIS CAPITAL MARKETS, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 4 404 titres transférés de l’ancien contrat de liquidité
- 173 829,64 € en espèces de l’ancien contrat de liquidité

¹ Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat : - Dans les conditions visées à l’article 5 de la décision AMF susvisée. **Résiliation du contrat** : - A l’issue des 6 premiers mois de la première année, le Contrat est résiliable à tout moment par l’Émetteur, avec un préavis de 15 jours dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité. - Par l’Animateur, avec un préavis de 15 jours. - Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l’article 3.4 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d’accord sur les suites à donner au Contrat. - Par l’Animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l’Animateur à Euronext Paris est résilié.

ALMDT

**EURONEXT
GROWTH**

A propos de Median Technologies : Median Technologies fournit des solutions et des services d'imagerie innovants afin de faire progresser les soins de santé pour tous. Nous exploitons la puissance de l'imagerie phénotypique pour contribuer à l'émergence de nouvelles thérapies et stratégies de traitement pour les patients. Nos solutions pour l'analyse et la gestion des images médicales pour les essais cliniques en oncologie et notre plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® alliées à l'expertise de nos équipes contribuent à la découverte de nouveaux médicaments et de nouveaux outils de diagnostic, afin de surveiller les maladies et d'évaluer la réponse des patients à leur thérapie. Median Technologies aide les sociétés biopharmaceutiques ainsi que les professionnels de santé à apporter de nouveaux traitements aux patients qui en ont besoin, de façon plus précise et plus rapide. Ainsi, nous contribuons à un monde en meilleure santé.

Créée en 2002, basée à Sophia Antipolis en France avec une filiale aux Etats-Unis et une à Shanghai, Median est labellisée « Entreprise innovante » par BPI Financement et est cotée sur le marché Euronext Growth. Code ISIN : FR0011049824 – Code MNEMO : ALMDT. Median est éligible au PEA PME. Plus d'informations sur www.mediantechnologies.com



Contacts

| | | |
|--|---|---|
| <p>Median Technologies Emmanuelle Leygues Head of Corporate Communications +33 6 10 93 58 88 emmanuelle.leygues@mediantechnologies.com</p> | <p>Presse - ALIZERP Caroline Carmagnol + 33 6 64 18 99 59 median@alizerp.com</p> | <p>Investisseurs - ACTIFIN Ghislaine Gasparetto +33 1 56 88 11 11 ggasparetto@actifin.fr</p> |
|--|---|---|